

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE**

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil qui a eu lieu le **5 décembre 2011**.

Sont présents les conseillers :

*M<sup>me</sup> Claire L. Bérubé  
M. Martin Gendron  
M. Richard Lebel*

*M<sup>me</sup> Véronique Dionne  
M. Berthier Thériault  
M. Mario Lebel*

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire, monsieur André Roy. Monsieur François Michaud, directeur général, agit comme secrétaire de la séance. Il y a 31 présences.

**1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE;**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal. La séance débute à 20 h 00.

**2011-287**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté avec le point «affaires nouvelles» ouvert, après y avoir ajouté un sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**2011-288**

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2011**

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne et appuyée par le conseiller, monsieur Mario Lebel;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011 tel qu'il est résumé, corrigé et déposé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**2011-289**

**4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2011**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé et appuyée par le conseiller, monsieur Richard Lebel;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2011 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**5. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

Le conseil municipal fait le suivi des points aux procès-verbaux précédents.

**2011-290**

**6. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS;**

Il est proposé par la conseillère, Claire L. Bérubé et appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE ce conseil ratifie tous les actes antérieurs posés par les membres du conseil et le conseil maintient sa position dans les objets élaborés précédemment.

Richard Lebel vote contre cette proposition.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET UN VOTE CONTRE.

**7.A COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP;**

M. le maire André Roy fait un résumé des délibérations tenues à la MRC de Rivière-du-Loup le 17 novembre 2011.

**7.B DISCOURS DU MAIRE, 7C QUESTIONS SUR LE DISCOURS;**

Le discours du maire publié en date du 22 novembre 2011 est déposé à la séance. Aucune question n'est posée par rapport à ce discours.

## 8. RAPPORT DES COMITÉS;

Les conseillers disposent de quelques instants pour donner un compte rendu des réunions auxquelles ils ont assistés au cours du mois.

## 9. CORRESPONDANCE;

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance suivante :

- ✓ Club de l'âge d'Or : invitation pour la soirée du 11 décembre 2011;
- ✓ MMQ : action en réclamation pour dommages est rejetée;
- ✓ Vallier Desjardins : remblayage des fossés et son application;
- ✓ MRC de Rivière-du-Loup : approbation pour bureau du préventionniste;
- ✓ L.S. Bilodeau Inc : offre de service pour chauffage à la biomasse forestière;
- ✓ Bell Canada : localisation de câble dans la route Moreault;
- ✓ CPTAQ : dossier Transport Morneau Inc. est accepté;
- ✓ MDDEP : analyse d'eau potable et usée sont conformes aux normes;
- ✓ Cynthia Thériault : suivi du dossier SPA pour le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;
- ✓ Caureq : avis transmis pour permis de brûlage;
- ✓ Nicolas Dumont : offre de service comme employé municipal;
- ✓ FQM : programme de formation 2012;
- ✓ Musée Bas-Saint-Laurent : offre de rencontrer les membres du conseil;
- ✓ SQ : consultation en vue d'un forum régional en 2012;
- ✓ François Lapointe, député : fermeture de bureau de poste;
- ✓ Co=Éco : offre de service pour inventaire des émissions des «GES»;
- ✓ MAMROT : proportion médiane de 101 % pour 2012;
- ✓ CS Kamouraska Rivière-du-Loup : information sur les permis de réunion;
- ✓ Tremblay, Bois, Mignault, Lemay : offre de service éthique et déontologie;
- ✓ Recy-Québec : réception d'un chèque de 7 590,85 \$;
- ✓ Les organismes communautaires : remerciement à la municipalité pour le 26 avril 2011;
- ✓ Réseau d'information sur les municipalités : «courbe dangereuse dans Saint-Modeste»;
- ✓ ADMQ et CNT : Violence dans les municipalités, tolérance «ZÉRO»;
- ✓ Rapport coordonnateur des loisirs;
- ✓ Rapport de l'agent de développement;
- ✓ Permis émis : Guy Dumont et Chantal Roy, Ferme Bernard Lebel (1990) Inc., Michel Marcotte, Vincent Sirois, Étienne Gagnon et Aglaée Côté, Ferme Alegaric Inc.
- ✓ Consommation d'eau du puits no 2 à 40 610 gallons;
- ✓ Feuille de temps des employés municipaux.

2011-291

## 10. COMPTES À PAYER ;

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par la conseillère, madame Véronique Dionne;

QUE ce conseil autorise le paiement global de tous les comptes à payer totalisant la somme de 226 100,66 \$ et de payer tous les comptes, qui avant la prochaine séance encourent des frais ou pénalités.

M. Mario Lebel et Richard Lebel votent contre cette résolution. Martin Gendron vote pour la résolution.

ADOPTÉE TROIS VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

2011-292

## 11. SOUSSION POUR CARBURANT 2012;

Les soumissions reçues selon les quantités estimées sont :

| <i>Estimé pour environ 10 000L./an</i> | <b>Huile<br/>\$</b> | <b>diesel clair<br/>\$</b> | <b>diesel coloré<br/>\$</b> | <b>Essence<br/>sans plomb<br/>\$</b> | <b>TOTAL<br/>\$</b> |
|--|---------------------|----------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| <b>Sonic , Coop Fédérée</b>            | 9429                | 46796                      | 4939.50                     | 2221.80                              | 63386.30            |
| <b>Chauffage Riv-du-Loup :</b>         | 9339                | 46396                      | 4894.50                     | 2203.80                              | 62833.30            |
| <b>Les Pétroles Turmel :</b>           | 9390                | 46520                      | 5030                        | 2228                                 | 63168               |

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par la conseillère, madame Véronique Dionne;

QUE ce conseil accepte la soumission de Chauffage Rivière-du-Loup au prix de 62 833,30 \$ plus taxes pour un an, selon le devis transmis par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

## 12. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT;

Le dossier est mis à l'étude.

2011-293

## 13. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À L'ADMQ;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE ce conseil accepte le renouvellement de l'adhésion du directeur général à l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2012 et d'autoriser les sommes nécessaires aux prévisions budgétaires 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2011-294

**14. CONSTRUCTION BML ET TRAVAUX DE LA RUE PRINCIPALE;**

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par la conseillère madame Claire L. Bérubé;

QUE ce conseil accepte le projet d'entente intervenue le 21 novembre à 13 h 45 avec les représentants de Construction BML, division Sintra, à l'effet que la municipalité de Saint-Arsène et Construction BML assumeront chacun 50% de la facture pour la coupe des bordures du côté Nord de rue la rue Principale, somme estimée à environ 3 200 \$.

Construction BML s'engage également à accorder un crédit d'une tonne «d'asphalte» au printemps 2012 afin de réparer les entrées des usagers en attendant que les bordures soient coupées.

Le projet d'entente a été transmis par courriel ce 21 novembre 2011 à 17 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2011-295

**15. RÉCLAMATION AU MTQ POUR TRAVAUX SUR LES ROUTES MUNICIPALES**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par la conseillère madame Véronique Dionne;

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 13 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2011-296

**16. MMQ POUR APPROBATION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE;**

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de la Loi sur la Sécurité Incendie, L.R.Q., chapitre S-3.4, exige que chaque municipalité adopte, par résolution, le plan de mise en œuvre et l'acheminement des ressources, accompagnant le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie est conforme aux orientations du ministère de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie publiées à la «Gazette officielle du 30 mai 2001 à la page 3315;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités a participé à l'élaboration de son plan de mise en œuvre, relatif au schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le ministre a émis l'attestation de conformité de ce schéma en vertu de l'article 21 de la loi et ce, en date du 10 mai 2010;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyée par la conseillère, madame Claire L. Bérubé;

QUE ce conseil approuve le plan de mise en œuvre, relatif au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que préparé par la MRC de Rivière-du-Loup et approuvé par le ministre M. Jacques P. Dupuis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2011-297

**17. FABRIQUE DE SAINT-ARSÈNE POUR LE FEUILLET PAROISSIAL;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

Que ce conseil accepte de payer une publicité de 155 \$ dans le feuillet paroissial de 2012 et que cette somme sera versée en février 2012 pour l'année financière 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2011-298

**18. LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 326, COURS D'EAU LABEL;**

*M. Richard Lebel déclare un conflit d'intérêt et se retire des discussions.*

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 326**

**AFIN DE PROCÉDER À LA RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX DANS LE COURS LABEL**

**ATTENDU QUE** le conseil désire réclamer le coût versé à la MRC pour les travaux effectués dans le cours d'eau Lebel en 2011;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance de ce conseil en date du 7 novembre 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron que le règlement numéro 326 soit et est adopté et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 : BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de «Afin de procéder à la répartition du coût des travaux dans le cours d'eau Lebel»

**ARTICLE 2 : MODALITÉS**

1. Le conseil est autorisé à payer le coût des travaux du cours d'eau Lebel, soit 4 566,11 \$.
2. Pour récupérer cette somme, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé pour l'année 2011, conformément au tableau fournit par la MRC de Rivière-du-Loup (annexe «A»), un tarif pour chaque utilisateur touché par les travaux selon le mode de répartition décidé et accepté par les personnes intéressées lors d'une réunion tenue par la MRC de Rivière-du-Loup.
3. Chaque personne intéressée recevra un compte de taxe selon le montant établi dans le tableau de l'annexe «A».

**ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET UNE ABSTENTION, À SAINT-ARSÈNE, CE 5<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2011.

PUBLIÉ À SAINT-ARSÈNE, CE 7<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2011.

2011-299

**19. REMERCIEMENT HUGUES GUÉRETTE POUR TERRAIN DE BALLE;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par la conseillère madame Véronique Dionne;

QUE ce conseil transmettra une lettre de remerciement à Hugues Guérette Inc. pour sa contribution de plusieurs voyages de terre pour le terrain de balle de Saint-Arsène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2011-300

**20. APPEL D'OFFRES POUR AMÉNAGEMENT DU BUREAU DU PRÉVENTIONNISTE INCENDIE;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyé par le conseiller monsieur Richard Lebel;

QUE ce conseil va en appel d'offres par voie d'invitation écrite à Construction Réal Desjardins Inc., Construction Quatre Saisons Inc, l'entrepreneur Durois Enr, Caillouette et Lemieux Inc et Construction Chouinard et Chouinard Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2011-301

**21. CALENDRIER DES DÉLIBÉRATIONS 2012;**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par la conseillère madame Véronique Dionne;

QUE ce conseil approuve le calendrier des délibérations 2012 comme suit :

- ⇒ 9 janvier 2012
- ⇒ 6 février 2012
- ⇒ 5 mars 2012
- ⇒ 5 avril 2012
- ⇒ 7 mai 2012
- ⇒ 4 juin 2012
- ⇒ 9 juillet 2012
- ⇒ 6 août 2012
- ⇒ 4 septembre 2012
- ⇒ 1 octobre 2012
- ⇒ 5 novembre 2012
- ⇒ 3 décembre 2012

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

- 2011-302**                    **22. NOMINATION DU CONTREMAÎTRE ET INSPECTEUR MUNICIPAL;**
- Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron;
- QUE ce conseil nomme M. Gaston Bélanger contremaître et inspecteur municipal en plus des tâches habituelles de chauffeur, journalier et manœuvre.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.
- 2011-303**                    **23. REPAS POUR LES EMPLOYÉS;**
- Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par la conseillère, madame Claire L. Bérubé;
- QUE ce conseil accepte de payer un repas pour les employés municipaux qui se déroulera ce mercredi 7 décembre 2012 à l'édifice municipal.
- Le repas sera préparé par «La maison à l'ombre du clocher» et un budget maximal de 100 \$ est alloué.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.
- 2011-304**                    **24. URLS PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN LOISIR 2011-2012;**
- CONSIDÉRANT QUE notre organisme est membre de l'URLS du Bas-Saint-Laurent et que notre projet réponds aux objectifs et aux exigences du programme;
- Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Mario Lebel;
- Qu'Audrey Réhel, coordonnatrice des loisirs et de la famille de la Municipalité de Saint-Arsène, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2011-2012 pour le projet «Activités d'hiver à Saint-Arsène».
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.
- 2011-305**                    **25. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET FABRIQUE DE SAINT-ARSÈNE;**
- Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Richard Lebel;
- Que le conseil municipal demande à la Fabrique de Saint-Arsène la possibilité de déplacer la bibliothèque municipale dans la partie de la sacristie.
- Que le conseil, sur acceptation de la Fabrique, la municipalité entreprendra les démarches avec la BCP des Portages pour le dossier préliminaire
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.
- 26. ENTENTE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE CACOUNA;**
- Ce point a été réglé au mois de novembre 2011.
- 2011-306**                    **27. LAMPE DE RUE – RUE DES MOISSONS**
- Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron;
- QUE ce conseil autorise l'achat d'une calandre de 10 ou 12 pieds auprès de la compagnie «CM-3» afin de mieux éclairer la rue de l'Érable.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.
- 2011-307**                    **28. REMERCIEMENT M. RICHARD LEBEL POUR TERRAIN DE BALLE**
- Il est proposé par la conseillère, Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller monsieur Martin Gendron;
- QUE ce conseil transmet ses remerciements à M. Richard Lebel pour les travaux bénévoles qu'il a effectués sur le terrain de balle de Saint-Arsène au début du mois de novembre 2011.
- M. Lebel s'abstient de voter.
- ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET UNE ABSTENTION.

2011-308

**29. AFFAIRES NOUVELLES**

**A. EXPROPRIATION**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Mario Lebel;

QUE ce conseil autorise la transmission d'une lettre recommandée au MDDEP afin d'obtenir une réponse suite à la demande numéro : 7430-01-01-0225200 réf 400834836 qui a été transmis le 18 juillet 2011 dont vous avez reçu le dossier le 25 juillet 2011.

M. le maire André Roy avise le directeur général à 11h30 le 6 décembre 2011, qu'il met un droit de véto sur cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2011-309

**B. REMERCIEMENT CHEMIN DE PIONNIERS**

Le conseil municipal a résolu de transmettre une lettre de félicitations au MTQ pour les travaux effectués dans le Chemin des Pionniers et sur la rue Principale et de l'Église à Saint-Arsène au cours de l'été 2011.

Ces travaux ont permis d'améliorer grandement la surface de circulation tout en augmentant la sécurité du public.

**30. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

Les citoyens présents disposent d'une période de questions de 30 minutes au cours de laquelle ils adressent leurs questions au conseil municipal.

2011-310

**31. LEVÉE DE LA SÉANCE;**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE soit la présente séance soit levée. Il est 22 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

*Je, André Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
François Michaud, *directeur général*  
*et secrétaire-trésorier*

\_\_\_\_\_  
André Roy, *maire*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil qui a eu lieu le **12 DÉCEMBRE 2011, DE 20 H À 21 H 18.**

Sont présents les conseillers :

*M<sup>me</sup> Claire L. Bérubé*  
*M. Berthier Thériault*  
*M. Richard Lebel*

*M<sup>me</sup> Véronique Dionne*  
*M. Martin Gendron*  
*M. Mario Lebel*

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire, monsieur André Roy. Monsieur François Michaud, directeur général, agit comme secrétaire de la séance. Il y a 16 présences.

**1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE;**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal.

2011-311

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**3. LECTURE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET EXPLICATIONS:**

Le directeur général fait une présentation en «POWER POINT» des prévisions budgétaires 2012 et remet également un document explicatif à toutes les personnes présentes.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES:**

Les citoyens présents disposent d'une période de questions de 30 minutes au cours de laquelle ils adressent leurs questions au conseil municipal.

2011-312

**5. LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 327:**

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 327**

---

AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012, LE PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET FIXER LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES, GÉNÉRALES ET SPÉCIALES, AINSI QUE DES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, D'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS SOLIDE ET DES TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU.

**ATTENDU QUE** le ministre des affaires municipales, des régions, et de l'occupation du territoire a accordé, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, un délai jusqu'au 31 janvier 2012 pour préparer, adopter et transmettre les prévisions budgétaires 2012, ainsi que du programme triennal des dépenses en immobilisations;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 263, paragraphe 4 de la même loi, le ministre des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en deux (2) versements dont le second ne peut être exigé avant le quatre-vingt-dixième jour suivant l'échéance du premier versement;

**ATTENDU QU'**en vertu de ce même article, le conseil peut augmenter le nombre de versement et en fixer les règles;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Paroisse Saint-Arsène a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

**ATTENDU QU'**un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire de ce conseil en date du 7 novembre 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault, que règlement numéro : 327 est et soit adopté, et que le conseil ORDONNE ET STATUE par le règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 : BUT DU RÈGLEMENT**

Le conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année financière 2012.

**ARTICLE 2 : AUTORISATION ET APPROPRIATION DES SOMMES NÉCESSAIRES**

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2012 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

|   |            |
|---|------------|
| - Administration générale :                   | 251 297 \$ |
| - Sécurité publique :                         | 217 126    |
| - Transport routier :                         | 447 940    |
| - Hygiène du milieu :                         | 191 992    |
| - Santé et bien-être :                        | 10 056     |
| - Urbanisme et mise en valeur du territoire : | 41 289     |
| - Loisirs et culture :                        | 133 526    |
| - Service de la dette :                       | 165 160    |
| - Affectation (fonds de roulement) :          | 23 800     |
| - Affectation (immobilisations) :             | 229 000    |

---

**TOTAL DES DÉPENSES : 1 711 186 \$**

**ARTICLE 3 : RECETTES**

1) Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes :  
A) RECETTES SPÉCIFIQUES :

|                              |            |
|------------------------------|------------|
| - Transferts conditionnels : | 68 542 \$  |
| - Autres recettes, voirie,   | 482 329 \$ |

B) RECETTES BASÉES SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION :

|                                       |           |
|---------------------------------------|-----------|
| - Immeubles des écoles élémentaires : | 24 250 \$ |
| - Péréquation, et autres :            | 47 400 \$ |

*Recyc-Québec TVQ*

C) Pour combler la différence entre le total des dépenses prévues et le total des recettes, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé pour l'année 2012 les taxes et tarifs suivants :

a) Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0,8502/100 \$ conformément au rôle d'évaluation en vigueur au premier janvier 2012.

**RECETTE DE LA TAXE : 702 479 \$**

|                             |                 |           |
|-----------------------------|-----------------|-----------|
| b) Taxe "POLICE" :          | 0.0950/100 \$ = | 78 494 \$ |
| c) Taxe "F D ROULEMENT" :   | 0.0320/100 \$ = | 26 440 \$ |
| d) Taxe niveleuse :         | 0.0190/100 \$ = | 15 700 \$ |
| e) Taxe camion incendie :   | 0.0350/100 \$ = | 28 918 \$ |
| f) Taxe édifice municipal : | 0.0310/100 \$ = | 25 614 \$ |
| g) Taxe camion à neige :    | 0.0278/100 \$ = | 22 970 \$ |

2.A) Le conseil fixe le tarif de compensation aqueduc 2012 à 0,45\$ par jour soit 164,25 \$ pour l'année pour une consommation d'eau allouée de 91 mètres cubes pour l'unité de référence résidentielle identifiée au tableau des unités annexé au présent règlement (Annexe "B").

2.B) Le conseil fixe un tarif de 0,40 \$ le mètre cube d'eau pour toute consommation d'immeuble qui dépassera 91 mètres cubes d'eau. Cette consommation sera mesurée annuellement pour la période de référence du 1 novembre 2011 au 31 octobre 2012.

A partir de la mi-octobre de l'année 2012 nous effectuerons la lecture des compteurs d'eau et chaque propriétaire recevra une facture pour la consommation d'eau qui dépasse 91 mètres cubes. Cette facture sera payable à même les comptes de taxes réguliers du prochain exercice financier soit 2013.

2.C) Le conseil fixe le tarif d'égout sanitaire à 110 \$ pour l'unité de référence résidentielle identifiée au tableau des unités annexé au présent règlement (Annexe "B").

2.D) Le conseil fixe le tarif pour la collecte et la disposition des déchets solides pour l'année 2011 à 133 \$ l'unité de référence "Résidentiel" identifiée au tableau des unités annexé au présent règlement (Annexe "A").

L'unité de base étant le logement résidentiel qui équivaut à une unité.

2.E) Le conseil fixe à 3,00 \$ le mètre cube, la tarification de tous ceux qui utilisent l'eau potable autrement que par le compteur d'eau, soit la vente au réservoir ou par camion, avec une facture minimale de 10 \$ par voyage.

3) Le taux d'intérêt pour tous les comptes dû à la Municipalité de la Paroisse Saint-Arsène est fixé à 15% pour l'exercice financier 2012.

4) Le conseil accorde un escompte de 2% sur tous les comptes de taxes payés en entier avant le premier mars 2012.

5) Lorsqu'un chèque ou autre ordre de paiement est remis à la municipalité et que le paiement est refusé, des frais d'administration n'excédant pas 20 \$ peuvent être réclamés chaque fois au tireur du chèque ou de l'ordre (962,1CM).

6) Le nombre de versements requis pour le paiement de toutes les taxes pour chaque unité d'évaluation est fixé de la manière suivante, à savoir :

6.1 Un seul versement lorsque le compte est égal ou inférieur à 299,99\$, payable 30 jours après l'envoi du compte mais au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2012.

6.2 Deux versements lorsque le compte est supérieur à 300 \$, mais inférieur à 499,99 \$, payable 90 jours après le premier versement et au plus tard le 3 juillet 2012.

6.3 Trois versements lorsque le compte est supérieur à 500 \$

6.4 Les versements doivent être faits aux dates suivantes :

|                         |                                |
|-------------------------|--------------------------------|
| - premier versement :   | 1 <sup>er</sup> mars 2012      |
| - deuxième versement :  | 3 juillet 2012                 |
| - troisième versement : | 1 <sup>er</sup> septembre 2012 |



- 6.5 Un contribuable peut payer en un seul versement la totalité du compte et se prévaloir d'un escompte de 2% selon l'article 4 du présent règlement.
- 6.6 Lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, le montant échu devient immédiatement exigible (F. 2.1, 252).
- 6.7 Les prescriptions d'exigibilité des taxes municipales mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales (certificats d'évaluation périodiques) ainsi qu'à toutes taxes exigibles, taxe pour les cours d'eau, suite à une correction au rôle d'évaluation en vigueur, sauf que l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieure à quatre-vingt-dix jours qui suit la date d'exigibilité du premier versement.
- 6.8 La municipalité de Saint-Arsène applique une taxe sur les travaux d'entretien de cours d'eau qui seront réalisés et comptabilisés au cours de l'année 2012. Les coûts seront répartis entre les propriétaires touchés par les travaux, tel que préparé par la MRC de Rivière-du-Loup.

Les coûts et les travaux ne sont pas connus en date du jour d'adoption du présent règlement, mais seront appliqués lorsqu'ils seront connus.

**ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Véronique Dionne et Martin Gendron votent pour, Mario Lebel et Richard Lebel votent contre.  
ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

ADOPTÉ À SAINT-ARSÈNE, CE 12<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2011.

PUBLIÉ À SAINT-ARSÈNE, CE 14<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2011.

**TABLEAU "A"**

**COMMERCES ASSUJETTIS À UN TARIF D'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS, AUTRES QUE LE TARIF RÉSIDENTIEL QUI ÉQUIVAUT À UNE UNITÉ.**

| <b>NOM DU COMMERCE</b>                            | <b>ÉQUIVALENCE ET/OU TARIF</b> |
|---|--------------------------------|
| <b>Entreprises de services</b>                    | <b>2.0 unités</b>              |
| ○ Caisse populaire Desjardins Du Parc et Villeray |                                |
| ○ Bureau vétérinaire de Saint-Arsène              |                                |
| ○ Tourbière Premier Ltée                          |                                |
| ○ Synagri L.P. / Synagri S.E.C.                   |                                |
| ○ Isolation M.J.                                  |                                |
| <b>Commerces</b>                                  | <b>1.5 unités</b>              |
| ○ Épicerie Denise Castonguay Enr.                 |                                |
| ○ Fermes et exploitations                         |                                |
| <b>Commerces petite surface</b>                   | <b>1.0 unités</b>              |
| ○ Gestion P.L.M. Inc.                             |                                |
| ○ Ébénisterie Jacques Malenfant                   |                                |
| ○ Unité de logement résidentielle                 |                                |
| ○ Cantine saisonnière                             |                                |
| ○ Concept Méla Bois Enr                           |                                |
| <b>Autres</b>                                     | <b>0.5 unités</b>              |
| ○ Salon de coiffure                               |                                |
| ○ saisonnier                                      |                                |
| <b>Frais fixes entreprises spécialisées</b>       |                                |
| ○ Société Coopérative Agricole (magasin)          | 690.00\$                       |
| ○ Transport Morneau Inc                           | 9 900.00\$                     |

**TABLEAU "B"**

**COMMERCES ASSUJETTIS À UN TARIF AQUEDUC ET ÉGOUT AUTRES QUE LE TARIF RÉSIDENTIEL QUI ÉQUIVAUT À UNE UNITÉ.**

| <b>NOM DU COMMERCE</b>         | <b>ÉQUIVALENCE ET/OU TARIF</b> |
|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>Entreprises de services</b> | <b>8 unités</b>                |
| ○ Transport Morneau Inc        |                                |
| <b>Entreprises de services</b> | <b>4.5 unités</b>              |

- Fermes et exploitations
- Entreprises de services** **2.5 unités**
- Société Coopérative Agricole (magasin)
- Entreprises de services** **2.0 unités**
- Caisse populaire Desjardins Du Parc et Villeray
- Bureau vétérinaire de Saint-Arsène
- Synagri L.P. / Synagri S.E.C.
- Commerces** **1.5 unités**
- Épicerie Denise Castonguay Enr.
- Habitation** **1.4 unités**
- Société d'Habitation du Québec
- Commerces petite surface** **1.0 unités**
- Gestion P.L.M. Inc.
- Unité de logement résidentielle
- Autres** **0.5 unités**
- Tarif saisonnier

\* Chaque logement s'ajoute en plus.

2011-313

**6. LECTURE ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS;**

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller monsieur Martin Gendron;

QUE ce conseil adopte le programme triennal des immobilisations 2012, 2013 et 2014 tel que présenté, après y avoir enlevé une somme de 3000 \$ en 2013, ce qui représente des investissements de 1 456 500 \$.

Claire L. Bérubé, Berthier Thériault, Mario Lebel votent pour et Richard Lebel vote contre le programme triennal d'immobilisation.

ADOPTÉE CINQ VOTES POUR ET UN VOTE CONTRE.

**PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS PROJÉTÉS**

**Immobilisations à même les revenus**

|                                | 2012               | 2013            | 2014            | Total            | Financement |
|--------------------------------|--------------------|-----------------|-----------------|------------------|-------------|
| 1. Équipements de bureau       | 0 \$               | 3000 \$         | 2000 \$         | 5000 \$          | Fonds adm.  |
| 2. Table pour gymnase          | 1000 \$            | 1000 \$         | 1000 \$         | 3000 \$          | Fonds adm.  |
| 3. Sable de filtration aqueduc | 0 \$               | 2000 \$         | 2000 \$         | 4000 \$          | Fonds adm.  |
| 4. Remorque pour génératrice   | 0 \$               | 3500 \$         | 0 \$            | 3500 \$          | Fonds adm.  |
| 5. Voirie municipale           | 20000 \$           | 20000 \$        | 20000 \$        | 60000 \$         | Fonds adm.  |
| 6. Bibliothèque                | 10000 \$           | 0 \$            | 0 \$            | 10000 \$         | Fonds roul. |
| 7. Autres investissements      | 6500 \$            | 0 \$            | 0 \$            | 6500 \$          | Fonds adm.  |
| 8. Bureau service incendie     | 10000 \$           | 0 \$            | 0 \$            | 10000 \$         | Fonds adm.  |
| 9. Rouleau asphalte            | 4000 \$            | 4000 \$         | 4000 \$         | 12000 \$         | Fonds roul. |
| <b>Sous-total :</b>            | <b>48500 \$ \$</b> | <b>33500 \$</b> | <b>29000 \$</b> | <b>114000 \$</b> |             |

**Projets à long terme**

|                                  |                  |                  |                  |                   |                     |
|----------------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|---------------------|
| 10. Terrain de soccer            | 10000 \$         | 10000 \$         | 0 \$             | 20000 \$          | Fonds roul.         |
| 11. Entrepôt garage              | 0 \$             | 0 \$             | 100000 \$        | 100000 \$         | Règl. emprunt       |
| 12. Camion à neige               | 0 \$             | 150000 \$        | 0 \$             | 150000 \$         | Règl. emprunt       |
| 13. Unité d'urgence 2012 ou 2013 | 0 \$             | 125000 \$        | 0 \$             | 125000 \$         | Règl. emprunt       |
| 14. Bibliothèque                 | 0 \$             | 200000 \$        | 0 \$             | 200000 \$         | Règl. emprunt       |
| 15. Projet taxes sur l'essence   | 187500 \$        | 150000 \$        | 110000 \$        | 447500 \$         | Subvention T.E.C.Q. |
| 16. Centre des loisirs           | 0 \$             | 0 \$             | 400000 \$        | 400000 \$         | Règl. emprunt       |
| <b>Sous-Total :</b>              | <b>197500 \$</b> | <b>635000 \$</b> | <b>610000 \$</b> | <b>1342500 \$</b> |                     |
| <b>TOTAL :</b>                   | <b>249000 \$</b> | <b>668500 \$</b> | <b>639000 \$</b> | <b>1456500 \$</b> |                     |

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

Les citoyens présents disposent d'une période de questions de 3 minutes au cours de laquelle ils adressent leurs questions au conseil municipal.

2011-314

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE;**

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE soit la présente séance soit levée. Il est 21 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

*Je, André Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
François Michaud, *directeur général*  
*et secrétaire-trésorier*

\_\_\_\_\_  
André Roy, *maire*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil qui a eu lieu le **12 DÉCEMBRE 2011 DE 21 H 20 À 22 H.**

Sont présents les conseillers :

*M<sup>me</sup> Claire L. Bérubé*  
*M. Berthier Thériault*  
*M. Richard Lebel*

*M<sup>me</sup> Véronique Dionne*  
*M. Martin Gendron*  
*M. Mario Lebel*

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire, monsieur André Roy. Monsieur François Michaud, directeur général, agit comme secrétaire de la séance. Il y a 16 présences.

1. **MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE;**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal.

2011-315

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, après y avoir ajouté quatre sujets dans le point «Affaires nouvelles».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2011-316

3. **CPTAQ ET DOSSIER ALAIN LAJOIE;**

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

Que ce conseil accorde son appui à M. Alain Lajoie dans ses démarches auprès de la Commission de Protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) afin que ce dernier puisse se prévaloir des conditions de l'article 32.1 de la loi, tel que formulé dans sa demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2011-317

4. **CPTAQ ET DOSSIER MARCELLE DUMONT;**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par la conseillère, madame Véronique Dionne;

Que ce conseil maintient le mandat à Me Daniel Bouchard de la Firme Lavery, De Billy S.E.N.C. dans le dossier de Mme Marcelle Dumont à la CPTAQ et confirme le paiement de ses honoraires jusqu'à la décision rendue par la CPTAQ dans le présent dossier.

Les honoraires seront payés à parts égales entre la municipalité et Mme Marcelle Dumont.

Cette résolution confirme la conversation qu'il y a eu entre Alexandre Belzile et M. André Roy, laquelle mentionnait entre autres que les honoraires seraient payés à parts égales.

Richard et Mario Lebel votent contre cette résolution, Berthier Thériault et Martin Gendron votent pour la résolution.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTE CONTRE.

2011-318

5. **DROIT DE VETO DE M. LE MAIRE SUR LA RÉOLUTION #2011-308;**

M. le maire s'est prévalu d'un droit de veto sur la résolution 2011-308. Il explique pour quoi il applique celui-ci.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Mario Lebel de maintenir la résolution #2011-308 avec le même objet;

Claire L. Bérubé, Véronique Dionne, Martin Gendron et Berthier Thériault votent contre cette résolution.

RÉSOLUTION REJETÉE QUATRE VOTES CONTRE ET DEUX VOTENT POUR.

2011-319

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

A. **ENREGISTREMENT DES SÉANCES DU CONSEIL;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Mario Lebel;

Que les séances publiques du conseil municipal soient enregistrées.

Claire L. Bérubé, Véronique Dionne, Martin Gendron et Berthier Thériault votent contre cette résolution.

RÉSOLUTION REJETÉE QUATRE VOTES CONTRE ET DEUX VOTENT POUR.

2011-320

B. **EXPROPRIATION;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Mario Lebel;

Que pour une dernière fois, il demande de faire l'arrêt de l'expropriation.

Claire L. Bérubé, Véronique Dionne, Martin Gendron et Berthier Thériault votent contre cette résolution.

RÉSOLUTION REJETÉE QUATRE VOTES CONTRE ET DEUX VOTENT POUR.

C. **DOSSIER SAINT-MODESTE;**

Ce point est rejeté car aucune demande n'a été formulée par la municipalité de Saint-Modeste, dans la cote de la rue Principale Est.

2011-321

D. **DOSSIER MARCELLE DUMONT ;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Mario Lebel;

Que ce conseil mette en suspend le dossier de Marcelle Dumont tant que le dossier de la rue des Cèdres n'est pas réglé.

Claire L. Bérubé, Véronique Dionne, Martin Gendron et Berthier Thériault votent contre cette résolution.

RÉSOLUTION REJETÉE QUATRE VOTES CONTRE ET DEUX VOTENT POUR.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS;**

Les citoyens présents disposent d'une période de questions de 10 minutes au cours de laquelle ils adressent leurs questions au conseil municipal.

2011-322

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault, appuyé par la conseillère, madame Véronique Dionne;

QUE soit la présente séance soit levée. Il est 22 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

*Je, André Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

---

François Michaud, *directeur général*  
et *secrétaire-trésorier*

---

André Roy, *maire*